

Position Sur l'enseignement de la littérature

Number 84, Winter 1992

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/45183ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

(1992). Position : sur l'enseignement de la littérature. *Québec français*, (84), 27–29.



A.Q.P.F.

POSITION: SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LITTÉRATURE

La présente prise de position de l'AQPF s'inscrit dans la foulée de sa proposition sur la lecture, qui a récemment été élaborée par la Commission pédagogique, qui a ensuite été soumise aux membres pour consultation et que l'on a rendu publique en conférence de presse lors du congrès d'octobre 1990 (voir *Québec français*, n° 81).

On ne peut enseigner la langue française sans faire référence au cadre culturel auquel elle s'identifie. Cela est d'ailleurs vrai de toute langue. En ce sens, enseigner la langue, c'est être médiateur de culture. On reconnaît généralement que le texte littéraire constitue l'une des expressions importantes d'une culture. C'est dans cet esprit que l'on pourra lire le présent document, qui illustre la position officielle de l'AQPF sur l'enseignement de la littérature. Il comporte quatre parties : une définition de la littérature et du texte littéraire, une description des caractéristiques de l'enseignement du texte littéraire tel qu'il se fait actuellement, des avenues nouvelles susceptibles d'être exploitées et enfin, des propositions touchant particulièrement la reconnaissance à la fois du rôle du littéraire en enseignement du français et de la responsabilité de l'enseignant à cet égard.

1- Une certaine définition de la littérature

Il est plus facile de définir l'orthographe et même la lecture que la littérature. On a déjà dit que la littérature, c'était ce qui s'enseignait, en laissant entendre par là que l'enseignement consacrait des auteurs, leur donnait un statut officiel dans une institution culturelle. Définir la littérature suppose qu'on s'interroge à la fois sur son objet, le texte littéraire, sur le

récepteur, le sujet lecteur, et même, dans le contexte particulier de l'enseignement, sur les formes d'animation ou d'encadrement susceptibles d'assurer la communication la plus satisfaisante entre texte et lecteur.

Il était sûrement plus facile autrefois de définir la littérature. Que l'on pense aux anthologies de « beaux » textes qui ont bercé notre enfance et notre adolescence, à ces « morceaux choisis » que nous faisions lire nos éducateurs après nous avoir parlé des auteurs concernés, dans une démarche pédagogique où l'histoire littéraire était reine et maîtresse, une histoire littéraire souvent de type encyclopédique où les dates et les anecdotes nous « renseignaient » sans nous rendre nécessairement plus sensibles à la beauté des textes lus.

La notion de littérature s'est précisée au fil des recherches des dernières décennies. On sait, entre autres, quelle part les programmes du secondaire, pour ne donner qu'un exemple, font aux concepts hérités de la narratologie. A la lumière des théories récentes sur la question, l'AQPF aimerait proposer la définition suivante de la littérature, ou mieux, du texte littéraire :

« Un texte littéraire crée ses propres référents qu'il peut emprunter à la réalité. Le travail sur le langage en est une composante essentielle. De plus, il propose une vision du monde. »

2- L'enseignement du texte littéraire dans les programmes actuels

Au *primaire* comme au *secondaire*, les programmes québécois répartissent les

contenus d'apprentissage selon les types de discours. Pour ce qui est du *primaire*, le programme englobe dans le discours poétique l'ensemble des textes littéraires dont les textes de fiction. Le terme de littérature ne se limite pas au syntagme de « littérature de jeunesse » : dès cet âge, les jeunes peuvent avoir accès à des textes non nécessairement conçus pour eux.

Dans les programmes du *secondaire*, la préoccupation socioculturelle est manifeste : on inscrit comme l'un des objectifs généraux d'enseignement d'amener l'élève à se situer par rapport aux valeurs que véhiculent les discours, particulièrement les valeurs québécoises. On a d'ailleurs produit, en complément au programme, un guide sur les aspects socioculturels de l'enseignement du français. On recommande à l'enseignant d'aider l'élève à identifier ce type de discours porteur de valeurs et à le situer dans le temps et l'espace ; on suggère d'inciter l'élève à y réagir personnellement. Pour le MEQ, il semble que les textes littéraires soient le véhicule particulier de l'héritage culturel, bien que l'on laisse entendre que les « discours courants » sont tout aussi susceptibles de développer des compétences socioculturelles. Même si le terme de littérature n'apparaît pas explicitement dans les programmes, il est sous-entendu dans l'inscription des genres tels que le conte, la nouvelle, le théâtre, la poésie et le roman, qui occupent une place importante, mais non exclusive, dans les objectifs de compréhension et de production des cinq années du cours secondaire, avec une certaine prédominance durant les deux dernières années. Les programmes insistent avec raison sur l'apport des oeuvres québécoises, mais il n'en reste pas moins que l'héritage culturel français et celui des autres francophonies ont aussi



leur place. Mentionnons enfin qu'en 4^e et 5^e secondaires les élèves peuvent s'inscrire à des cours à option portant sur le récit, la poésie et le théâtre. Semblablement, en éducation des adultes, les programmes proposent de dégager les valeurs socioculturelles véhiculées et de se situer par rapport à celles-ci et mettent beaucoup d'importance sur la compétence médiatique, étant entendu que le film, entre autres, constitue un puissant moyen d'accès au discours littéraire, particulièrement adapté à la culture de notre époque.

Au *collégial*, le tronc commun de quatre cours de langue et de littérature peut prendre différentes orientations selon les institutions. Deux des quatre orientations suggérées par les MESS, soit l'orientation « langue, littérature et société » et l'orientation « langue et discours littéraire », inscrivent officiellement le discours littéraire comme objet de leurs préoccupations. Les deux autres orientations sont basées, dans un cas, sur la linguistique, dans l'autre, sur le processus de lecture-écriture. Quelle que soit l'orientation choisie, on demande à l'enseignant de faciliter au cégépien la prise de conscience de son appartenance à une culture. Les descripteurs de cours fournis par le MESS, de même que la médiagraphie, permettent d'inférer que l'on privilégie l'approche interne du texte littéraire, celle où on le considère en lui-même. L'approche externe, favorisée par la subdivision en genres dans l'orientation « langue et discours littéraire », a été maintenue depuis la création des cégeps : les descripteurs de cours en 1985 ont consacré les objectifs, les contenus, les suggestions bibliographiques de la première mouture des programmes.

3- Avenues nouvelles susceptibles d'être exploitées

Qu'on nous permette ici, malgré le sous-titre, un petit retour en arrière, soit au Rapport Parent de 1964. Dans le vent de réforme qui soufflait à ce moment-là, les rédacteurs assignaient quatre buts à l'enseignement littéraire :

- a) développer l'intelligence et la sensibilité ;
- b) favoriser la connaissance de la langue sous toutes ses formes ;
- c) contribuer à l'enrichissement moral ;
- d) assurer « un contact humanisant avec les meilleurs esprits, les meilleures oeuvres et avec les grands mythes dont s'est nourrie la race humaine » (tome III, p. 36).

On le voit, l'objectif éthique de jadis (en c) était assorti d'objectifs esthétiques et culturels. On parlait même d'un corpus de base pour les 12 à 18 ans, idée que les programmes subséquents ne retiendront pas.

Ces dernières années ont vu émerger de nouvelles approches du texte littéraire entre autres la sémiologie, la sociologie, la pragmatique et l'histoire littéraire s'est renouvelée. Parallèlement, le corpus s'est élargi et enrichi avec la légitimation de la paralittérature (par exemple la bande dessinée et le roman policier) et l'intégration de la chanson et du « discours » cinématographique.

Les enseignantes et les enseignants, en raison de la nature des programmes, ont développé, depuis au moins une dizaine d'années, particulièrement au secondaire, des compétences spécifiques dans une

approche par types de textes qui leur permet d'insister, auprès de leurs élèves sur les caractéristiques « génériques » : des manuels bien conçus les y aident d'ailleurs. Nous pouvons également dire que, à tous les ordres d'enseignement, on a réussi à intégrer les apports les plus « fonctionnels » de la narratologie.

Nous croyons que l'enseignement de la littérature devrait intégrer maintenant, tout en conservant ces apports fondamentaux, les approches pragmatiques et sociologiques, fondements de l'approche communicative.

Essentiellement, il s'agit, dans l'approche pragmatique, d'étudier un texte, ou un discours, en fonction de l'émetteur qui le produit et du récepteur potentiel : c'est le texte en contexte. Incrire un texte dans une situation de communication bien définie fait partie d'un premier niveau de compétence pragmatique. Progressivement, tout au long du secondaire, et ensuite au collégial, on peut aller plus loin, identifier les présupposés et visées de l'écrivain, ses attentes face à un lecteur idéal, s'interroger sur les connaissances et références requises pour accéder au niveau de compréhension souhaité, apprécier la vision du monde proposée.

L'approche sociologique du littéraire insiste sur le circuit auteur-éditeur, et sur les images de l'institutionnalisation (ex : publicité, critique, prix...). Il convient cependant de la compléter par une histoire littéraire renouvelée, qui commence à poindre d'ailleurs dans les écoles européennes et qui vise une mise en perspective historique par des moyens nouveaux dont l'intertextualité et l'interdiscursivité : ainsi, sur un même thème, on peut étudier des auteurs de pays étrangers ou d'époques différentes, en les situant à chaque fois dans leur contexte et en pre-



nant en compte les caractéristiques du genre, dans une optique de comparaison et de connaissance interculturelle.

Afin que le texte littéraire, de quelque provenance qu'il soit, devienne un lieu véritable d'exploration et de rencontre, sa lecture doit être complétée de pratiques visant à l'expression orale et écrite. Il faut donner à nos élèves les moyens d'exprimer leurs impressions personnelles par le recours à des formules telles que le questionnement réciproque élève-maître, la discussion en petit groupe et le journal de réponse personnelle (du maître à chaque élève), pour ne citer que quelques moyens parmi tant d'autres.

L'apport de la littérature est fondamental dans le développement de la pensée, l'épanouissement de la sensibilité et la construction du moi. On ne redira jamais assez que l'enseignement du français ne doit pas se limiter aux apprentissages instrumentaux ; il doit aussi assurer à tous le développement de l'imaginaire, sans distinction, sous peine d'injustice culturelle.

Faut-il, comme le préconisait le Rapport Parent, retenir la notion de *corpus* ? L'AQPF propose la notion de corpus élargi, intégrant principalement des œuvres québécoises, mais également, dans cet ordre, celles de la francophonie élargie, puis la littérature étrangère en traduction. Dans la mesure du possible, il devrait s'agir d'œuvres intégrales, et non de « morceaux choisis ». La primauté de la littérature québécoise va de soi. Notre littérature inclut, par exemple, des œuvres aussi diversifiées que les romans, les monologues de certains créateurs, la chanson, les téléromans, les adaptations télévisuelles ou cinématographiques, ceci, afin de rendre compte du caractère diversifié de notre patrimoine culturel. D'autre part, tant pour sa valeur intrinsèque que

pour son rôle fondateur, la littérature française ne saurait être ignorée, même si elle pose à l'occasion des problèmes de référents culturels difficiles à surmonter pour certains de nos élèves : l'intuition de l'enseignant y suppléera par un choix judicieux. Enfin, il faut donner à nos élèves l'occasion de s'ouvrir aux littératures francophones, nous pensons ici à la rencontre intéressante que peut représenter pour eux les littératures africaines et antillaises, et aux grandes œuvres des littératures en traduction, pourvu que la langue y soit de qualité. Cet élargissement du corpus correspond à la fois au développement de l'espace francophone et aux besoins de l'école québécoise.

NOUVELLES BRÈVES

Congrès A. Q. P. F. 92

5-6-7 novembre 1992

Hôtel Sheraton Laval, Montréal.

Enseigner le français...

Pour qui ? Pourquoi ?

Comment ?

L'an prochain, l'A. Q. P. F. fêtera son 25^e anniversaire. Dans le but d'assurer une meilleure planification, la section de Montréal aimerait connaître le nom des personnes désireuses de s'impliquer à titre d'intervenant ou d'intervenante (communication, atelier, table-ronde).

On peut déjà soumettre sa proposition en s'adressant à :

Claire Duquette, coordonnatrice du congrès 92

335, rue Cabano, LaSalle, H8R 2M2

Téléphone : (514) 595.7291

Télécopieur : (514) 364.7130

RECOMMANDATIONS

À la lumière de cette prise de position, l'AQPF soumet aux autorités intéressées les recommandations suivantes :

1- Que le MEQ et le MESS inscrivent, dans les programmes de français, la place importante du texte littéraire en tant que porteur d'héritage culturel.

2- Que le MEQ et le MESS fournissent aux enseignantes et aux enseignants des corpus élargis de textes littéraires qui prennent en compte les ordres divers d'enseignement et la disponibilité des ouvrages sur le marché. Que ces corpus soient ouverts et révisés périodiquement.

3- Que le MEQ et le MESS mettent à la disposition des élèves les ouvrages requis, notamment par une amélioration des politiques concernant les bibliothèques scolaires. Ces dernières devront, de surcroît, être dotées d'un personnel compétent.

4- Que le MEQ et le MESS assurent la circulation d'œuvres dramatiques et télévisuelles québécoises sur support vidéo ; que des ententes soient également prises pour les œuvres de la francophonie ayant fait l'objet d'un montage vidéo.

5- Que le MEQ et le MESS facilitent aux enseignantes et aux enseignants l'accès à des programmes de perfectionnement en didactique du texte littéraire qui porteraient entre autres sur les choix de textes et les stratégies d'exploitation et que les programmes de formation des maîtres prennent en compte ces objectifs.

En accord avec le MEQ, l'AQPF reconnaît à l'école une mission culturelle. Les enseignantes et les enseignants de français ont un rôle fondamental dans la promotion de la culture.